



Avis aux détenu(e)s - Coronavirus

Le nombre de contaminations par le coronavirus Covid-19 dans notre pays continue d'augmenter. Comme dans la société libre, il est également essentiel dans les prisons de respecter les mesures de prévention et de contrôle afin de prévenir la propagation du virus et de protéger la santé de tous.

Hygiène



Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon.



Utilisez des mouchoirs en papier pour vous sécher les mains et vous moucher. Jetez-les après chaque utilisation.



Couvrez-vous la bouche et le nez lorsque vous éternuez ou tousez. Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, éternuez ou tousez dans le pli du coude.

Visites

Afin d'éviter la propagation, il est important de se tenir à distance des autres. Par conséquent, les activités avec plusieurs personnes sont limitées dans le monde. Dans le souci de votre santé et de celle de votre entourage, c' est également nécessaire en prison¹.

Toutes les visites sont annulées du **14 mars au 3 avril 2020 inclus**. Cela signifie: visite en salle de visite, visite enfant, visite hors surveillance (visite intime, visite familiale) et visite derrière le carreau.

A titre de compensation pour l'annulation de ces visites, vous recevrez un crédit d'appel supplémentaire de 20€ afin de rester en contact avec votre famille et vos amis en cette période difficile.

Les personnes qui doivent entrer en prison pour des raisons professionnelles seront toujours admises. Cela concerne principalement les policiers, le personnel des services de sécurité et de renseignement et des autorités judiciaires, les avocats, les magistrats et les travailleurs sociaux.

¹ Conformément à l'article 114 de la loi de principes du 12/01/2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, en cas d'événement grave pouvant menacer la sécurité, le directeur prend toutes les mesures urgentes requises par les circonstances et en informe le ministre par la voie la plus rapide.



Les activités

Du 14 mars au 3 avril 2020, toutes les activités de groupe sont annulées, sauf:

- La mise au travail (travail domestique, travail en cellule, ateliers)
- Le préau
- Les livres de la bibliothèque peuvent être livrés à votre cellule, mais vous ne pouvez pas vous rendre à la bibliothèque.
- Service du culte individuel

L'aide individuelle aux détenus proposée par les partenaires externes se poursuit.

Nous sommes bien conscients que l'impact de cette décision a sur vous et votre entourage. Nous tenons à ce que sachiez que cette mesure n'est prise que dans un souci de santé publique. Nous vous tiendrons bien entendu informés de l'évolution de la situation.

Nous vous demandons d'informer vos visiteurs de ces dispositions. Nous vous remercions d'avance.

Rudy Van De Voorde

Directeur général Etablissements pénitentiaires